



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

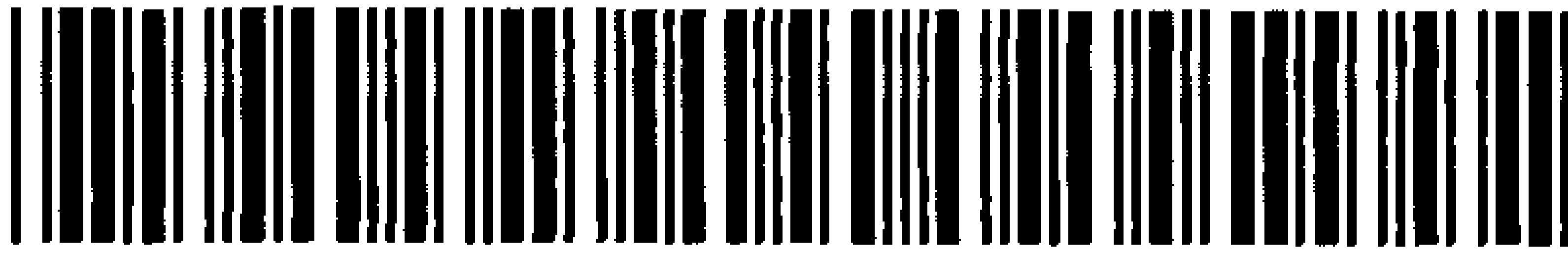
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 19503

Numéro SIREN : 804 840 874

Nom ou dénomination : 2A DE THE CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2016 sous le numéro de dépôt 116395



1611652201

DATE DEPOT : 2016-11-25

NUMERO DE DEPOT : 2016R116395

N° GESTION : 2014B19503

N° SIREN : 804840874

DENOMINATION : 2A DE THE CLUB

ADRESSE : 8 rue de Navarre 75005 Paris

DATE D'ACTE : 2016/05/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

2A DE THE CLUB
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, rue de Navarre, 75005 PARIS
804840874 RCS PARIS

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

25 NOV. 2016

Sous le N° :

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PG-7 DU 31 MAI 2016 **CZ**

L'an deux mille seize,
Le trente et un mai, à dix neuf heures,

Les associés de la société 2A DE THE CLUB se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple, adressée dans les délais légaux à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno DELAUNAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Chérazad AARAB épouse ARBI et Madame Florence DATH, associées représentant tant par elles-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel EL-BEZ est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

AKC

BD

FD

EBD

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bruno DELAUNAY de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, à compter du 1^{er} juin 2016 :

Madame Pauline VALET, née à LE BLANC (36), le 08 juillet 1985, de nationalité française, demeurant Lieudit les Bonnets – 05000 NEFFES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Pauline VALET percevra une rémunération fixe mensuelle nette de 3.000,00 euros, à compter du 1^{er} juin 2016.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

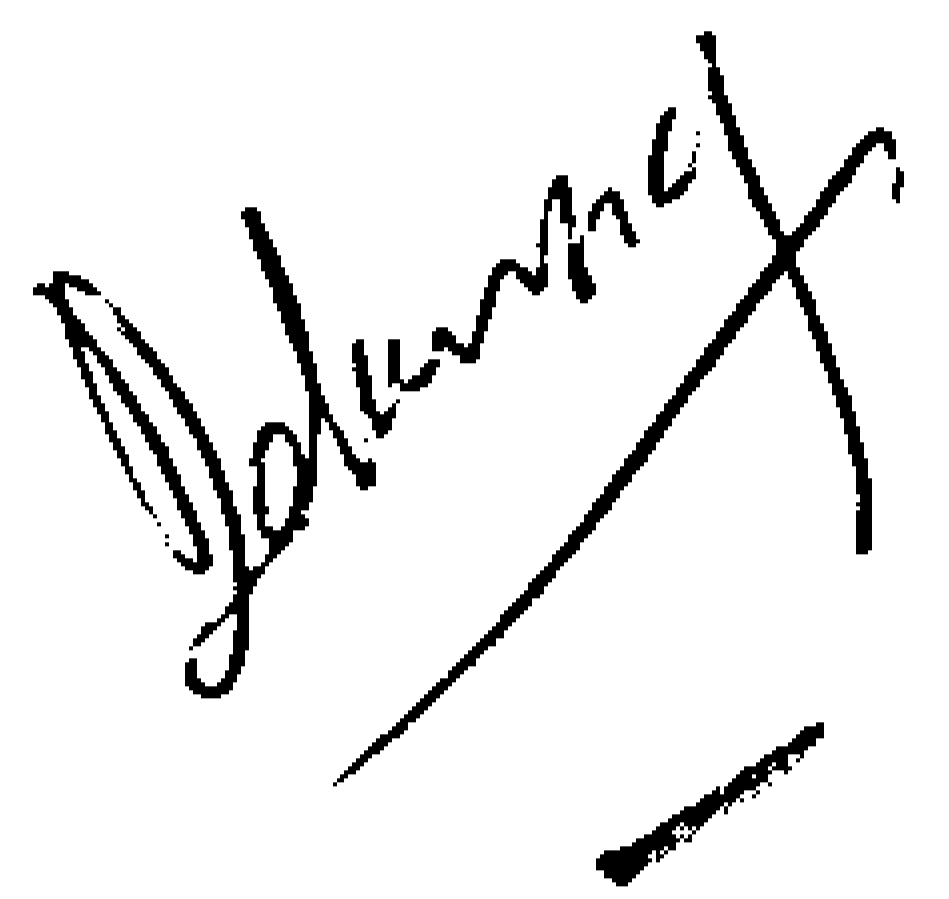
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NAC B D FD EBT

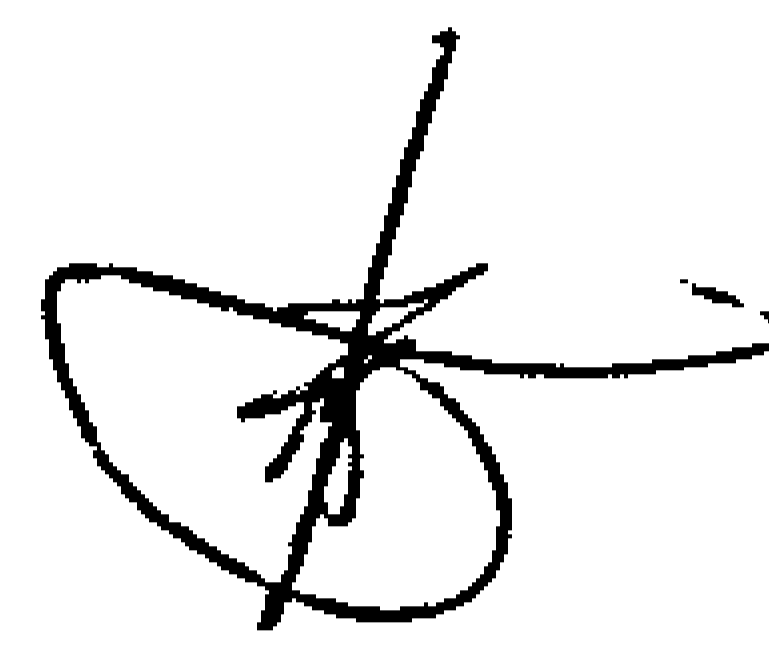
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Bruno DELAUNAY

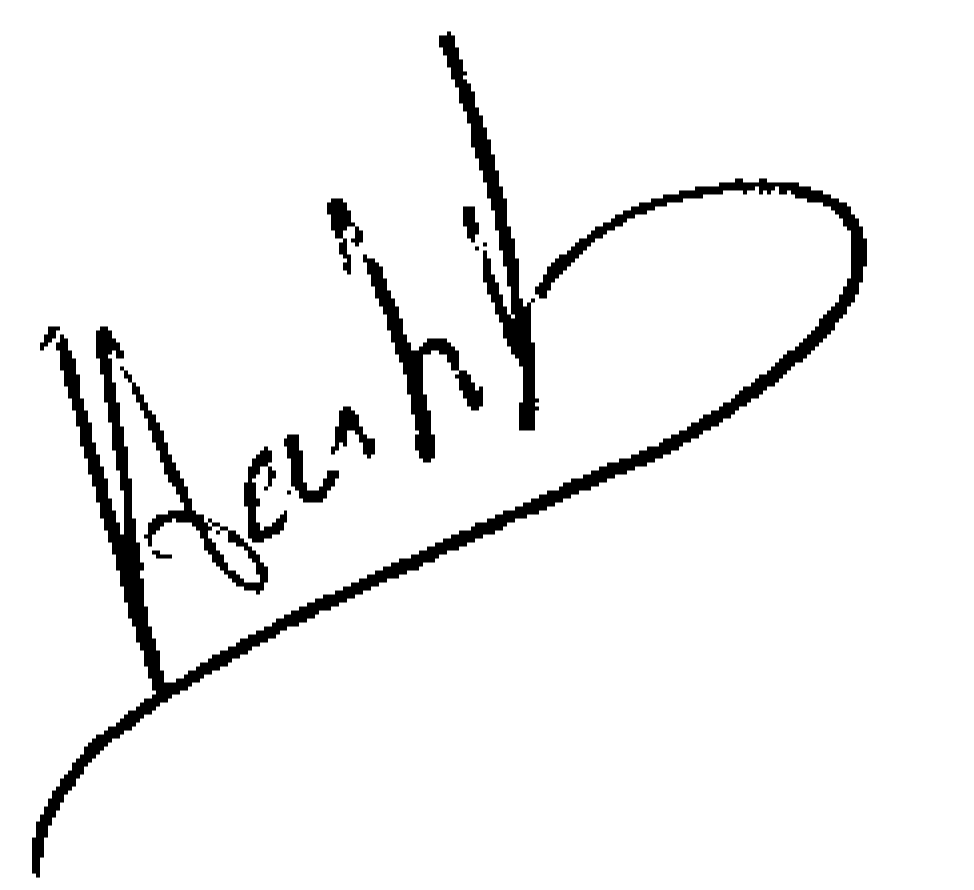

BD

Le Secrétaire
Monsieur Michel EL-BEZ



EB

Les Scrutateurs

Madame Chérazad AARAB épouse ARBI


AA B

Madame Florence DATH


FD